



COMMUNE DE GOUMOËNS / CONTRAT DE LOCATION

Date de réservation :	
Organisateur responsable : Nom, prénom, date naissance, adresse, e-mail & n° de tél. : SPECIMEN	
Grande salle/cuisine <input type="checkbox"/>	Salle du Foyer (à l'étage) <input type="checkbox"/>
Salle des sociétés (rez inf.) <input type="checkbox"/>	Salle polyvalente <input type="checkbox"/>
Location pour : (cocher la case qui convient)	<input type="checkbox"/> thé mariage <input type="checkbox"/> repas / repas mariage (midi - soir) <input type="checkbox"/> assemblée, cuisine : oui - non <input type="checkbox"/> exposition, cuisine : oui - non <input type="checkbox"/> autre :
Nombre de personnes :

Conditions de location :

- Pas de réservation aux personnes mineures, ni de sous-location possible.
- En cas d'anniversaire d'enfants, un adulte doit obligatoirement être présent.
- Tarifs : En annexe (la Municipalité précise ici qu'ils peuvent être modifiés en tout temps).
- Interdiction de planter des clous, agrafes, punaises, etc... (meuble, sol et murs). Seuls les points d'ancrage prévus à cet effet seront utilisés. Interdiction de stationner les véhicules devant le local pompiers.
- Les abords de la grande salle seront rendus propres. Les locaux seront rendus propres également, matériel rangé et déchets triés. Le mobilier ne doit en aucun cas être sorti à l'extérieur du bâtiment. Pour les salles des sociétés, du Foyer et de la salle polyvalente : un coup de serpillère devra être passé si nécessaire. En cas de **non-respect**, un montant minimum de Fr. 50.00 sera perçu. Les heures de nettoyage ou de rangement supplémentaires seront facturées au prix de Fr. 50.00/heure. Tout dégât sera facturé.
Pour information, les linges, serpillères, etc. utilisés seront facturés au prix de Fr. 1.50/pce.
- Une caution de Fr. 50.00 sera versée à la remise de la clé (badge électronique) et présentation d'une pièce d'identité pour les personnes de l'extérieur.
- En cas de perte du badge électronique, un montant de Fr. 50.00 sera demandé.
- Afin d'éviter tout problème avec le voisinage, **les fenêtres devront être fermées à 22h00 et le conteneur à verres sera rentré pour y jeter les bouteilles vides. Il sera laissé dans le hall.**
- Une visite des lieux est nécessaire avant toute location, prendre contact dès que possible et pendant les heures d'ouverture (lu-je 07h30-12h00 et 13h00-17h00 / ve 07h30-12h00 et 13h00-16h00) avec MM. Jean-René Romanens ou Sébastien Perey, employés communaux, tél. 079.295.01.24 qui donneront tous les renseignements nécessaires. **La visite est comprise dans le prix de location, toute visite supplémentaire sera facturée à Fr. 50.00/heure.**
- Concernant le local des engins dans la grande salle; aucune utilisation du matériel de gymnastique n'est autorisée.
- En cas de désistement ou d'annulation :
Dans les 30 jours avant la date de location, une taxe administrative de Fr. 50.00 est due.
Dans les 48 heures avant le jour en question, l'entier du prix de location reste dû.

Par ma signature, je déclare avoir pris connaissance des conditions précitées et certifie également louer la salle pour mes propres besoins et non pour ceux d'une tierce personne.

Date et signature :

Le double est à renvoyer par retour de courrier à l'Administration communale.
Copie au service voirie et à la Bourse communale.